



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines

AUTORISATIONS D'ABSENCES

Année scolaire 2021-2022

ANNEXE 5

I - AUTORISATIONS D'ABSENCE DE DROIT

Travaux d'une assemblée publique élective : membre d'un CM, CG, CR ou EPIC

Motif	Durée	Traitement	Conditions	Textes
Séances plénières; Réunions des commissions; Réunions des assemblées délibérantes	Réunions	Avec	Sous réserve d'un justificatif, et d'un délai de 3 jours avant l'absence	Instruction n°7 du 23 mars 1950; CGCT : art. L.2123-1 à L.2123-3 / art. L.3123-1 à L.3123-5 / art. L.4135-1 à L.4135-5 sur les conditions d'exercice des mandats; Décret n°2003-836 art 4, 11 et 16; Circulaire FP n°2446 du 13 janvier 2005.
Crédit d'heures forfaitaire et trimestriel	Variable selon la taille de la commune	Sans	Pour les communes de + 3500 hab, département, région	

Autorisations à titre syndical

Réunion d'information syndicale	3 demi-journées par année scolaire	Avec	Au moins 48h avant la date prévue	Arrêté du 29 août 2014 relatif aux modalités d'application de l'article 5 du décret 82-447 du 28 mai 1982
Réunion d'information spéciale dans le cadre du renouvellement des instances	1 heure par agent	Avec	pendant la période de 6 semaines précédant le jour du scrutin	
Congrès et instances locaux, nationaux, internationaux	10 jours/an 20 jours/an pour les internationaux	Avec	au moins 3 jours avant + convocation	Décret 82-447 du 28 mai 1982 art. 13 modifié
Conseils et comités	durée réunion + délai de route + temps de préparation et de compte rendu	Avec	au moins 3 jours avant + convocation	Décret 82-447 du 28 mai 1982 art. 15 modifié
Congé pour formation syndicale	12 jours ouvrables par an	Avec	au moins 1 mois à l'avance + attestation de présence	Art. 34 de la loi du 11 janvier 1984

Autres autorisations de droit

Examens médicaux liés à la grossesse et à la surveillance médicale de prévention en faveur des agents	durée du rendez vous, soit une demi-journée	Avec	attestation de présence du médecin	Loi n°93-121 du 27 janvier 1993 (art 52); Cirulaire interministérielle FP/4 N° 1864 et N° B/2/B/95/229
Congé de solidarité familiale	3 mois maximum	Sans	Certificat médical	Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 art. 34 (9°)
Participation à un jury de la cour d'assise	durée de la session	Avec	convocation à fournir	Lettre FP/7 n°6400 du 2.09.91

II - AUTORISATIONS D'ABSENCE FACULTATIVES

Pour évènements familiaux

Motif	Durée	Traitement	Conditions	Textes
Mariage				
Enfant	1 jour, le jour de la cérémonie	Avec	Attestation du maire (3 j max par an)	Instruction n°7 du 23 mars 1950; Circulaire FP/7 n°002874 du 7 mai 2001
Fonctionnaire (PACS et mariage)	5 jours ouvrables maximum, consécutifs, jour de cérémonie compris.	3 avec + 2 sans	Attestation du maire	
Frère / sœur	1 jour, le jour de la cérémonie	Avec	Attestation du maire	
Ami / collègue	1 jour	Sans	Attestation du maire	
Baptême / réunion familiale	1 jour	Sans	justificatif	
Décès ou maladie grave				
Enfant	3 jours ouvrables (+ 2 de route)	Avec	Justificatif médical ou Avis de décès	Instruction n°7 du 23 mars 1950; Circulaire FP/7 n°002874 du 7 mai 2001
Parent (de l'enseignant ou du conjoint)		Avec		
Conjoint / partenaire		Avec		
Frère/sœur (de l'enseignant ou du conjoint) grands-parents (de l'enseignant ou du conjoint)	le jour de l'inhumation (+1 jour de route le cas échéant)	Avec		
Paternité/adoption				
Congé de paternité	21 jours consécutifs (dans les 6 mois suivant la naissance), dimanches et jours fériés compris (25 en cas de naissances multiples)	Avec	Acte de naissance de l'enfant	Décret n° 2021-871 du 30 juin 2021
Préparation à l'accouchement	Si elles ne peuvent avoir lieu en dehors des heures de service (1/2 journée par examen)	Avec	Avis médical et pièces justificatives	Circulaire FP4/1864 du 9 août 1995
Naissance/adoption	3 + 4 jours ouvrables pour le conjoint ne bénéficiant pas du congé de maternité ou d'adoption	Avec	Acte de naissance (à prendre dans les 15 jours entourant la naissance)	
Se rendre à l'étranger en vue d'une adoption	Mise en disponibilité pour la durée de l'absence	Sans	Tout document justificatif	Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 - art 47
Divers				
Rentrée scolaire	Facilités d'horaires, si compatibles avec le service	Avec		Circulaire n°FP 2168 du 7 août 2008
Absences liées aux obligations professionnelles du conjoint	refus	Sans		

Pour évènements familiaux (suite)				
Motif	Durée	Traitement	Conditions	Textes
Soins				
Enfant malade de moins de 16 ans	12 demi- journées (selon quotité de service)	Avec	Certificat médical ou justificatif précisant la présence obligatoire d'un des parents auprès de l'enfant	Circulaire FP n°147 du 20 juillet 1982
	Après 12 demi-journées En cas de maladie chronique *	Sans		*Décret n°2006-536 du 11 mai 2006 relatif au congé de présence parentale
Accompagnement d'un ascendant ou d'un descendant qui présente un handicap ou une perte d'autonomie	3 mois renouvelable dans la limite d'1 an sur l'ensemble de la carrière	Sans	Selon décret	Décret n° 2020-1557 du 8 décembre 2020 relatif au congé de proche aidant dans la fonction publique
Accompagnement d'un enfant,d'un conjoint, d'un partenaire ou d'un parent	1/2 journée	Avec	Certificat médical ou justificatif précisant la présence indispensable d'un accompagnateur	
Enfant malade de plus de 16 ans	Durée du certificat médical	Sans	Tout justificatif précisant la présence obligatoire du parent	
Accompagnement du conjoint aux actes médicaux nécessaires à l'assistance médicale à la procréation (PMA)	3 accompagnements au plus	Avec	Tout justificatif précisant la présence.	Circulaire ministérielle du 24 mars 2017
Fêtes religieuses (Circulaire du 10 février 2012)				
Fêtes arméniennes				
Fête de la nativité	Le jour de la fête de l'évènement	Avec	Le calendrier des principales fêtes est précisé chaque année par circulaire du ministère de la FP (courant janvier)	
Fête de Saint Vartan				
Commémoration du 24 avril				
Fête bouddhiste				
Fête du Vesak (Jour du Bouddha)	Le jour de la fête de l'évènement	Avec		
Fêtes juives				
Chavouot (Pentecôte)	Le jour de la fête ou de l'évènement	Avec	Le calendrier des principales fêtes est précisé chaque année par circulaire du ministère de la FP (courant janvier)	
Roch Hachana (Jour de l'An)				
Yom Kippour (Jour du Grand pardon)				
Fêtes musulmanes				
Al Mawlid Ennabi (Naissance du prophète)	Les dates étant fixées à un jour près, les autorisations d'absences pourront être accordées avec un décalage de plus ou moins un jour.	Avec	Le calendrier des principales fêtes est précisé chaque année par circulaire du ministère de la FP (courant janvier)	
Aïd El Fitr (rupture du jeûne)				
Aïd El Adha (fête du sacrifice)				
Fêtes orthodoxes				
Théophanie	Le jour de la fête ou de l'évènement	Avec	Le calendrier des principales fêtes est précisé chaque année par circulaire du ministère de la FP (courant janvier)	
Grand vendredi saint				
Ascension				

Concours / épreuve de sélection professionnelle				
Motif	Durée	Traitement	Conditions	Textes
Préparation organisée par l'administration pour un concours ou un examen professionnel	8 jours par an	Avec	Convocation	Décret n°85-607 du 14 juin 1985 abrogé et remplacé par le décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007
Préparation d'un concours ou d'une sélection professionnelle	2 jours ouvrables fractionnables (samedi compris)	Avec	Convocation	Circulaire du MEN n°78-238 et 75-U du 9 juillet 1975
Epreuves d'un concours ou d'une sélection professionnelle	Jour du ou des épreuves du concours ou de sélection professionnelle	Avec	Convocation	
Colloques				
Colloques en lien avec la fonction	Durée du colloque, dans la limite de 3 jours	Avec	Convocation	
Fonctions publiques électives non syndicales				
Candidature aux fonctions électives	En fonction de l'élection	Sans	Justificatif	Circulaire FP/3 n°1918 du 10 février 1998
Membre du conseil d'administration des caisses de SS	Durée de la session	Avec	Convocation	Loi n°82-1061 du 17 décembre 1982
Assesseur ou délégué aux commissions en dépendant	Durée de la session	Avec	Convocation	Circulaire fFP/1530 du 23 septembre 1983
Représentant d'une association de parents d'élèves	Durée de la session	Avec	Convocation	Circulaire FP/1913 du 17 octobre 1997
Fonction d'assesseur ou de délégué de liste lors des élections prud'hommales	Durée de la session	Avec	Convocation	Circulaire FP/2023 du 10 avril 2002
Autres motifs				
Pompiers volontaires	Durée d'intervention	Avec		Circulaire du PM du 19 avril 1999
Déménagement	Refus	Sans		